



Le statut du diacre catholique : fonctions et compétences

Question / réponse publié le 12/07/2023, vu 731 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le statut du diacre catholique : fonctions et compétences

Catéchisme de l'Église catholique :

Seuls les prêtres (évêques et presbytres) sont les ministres de l'Onction des malades

Source :

https://www.vatican.va/archive/FRA0013/___P4G.HTM

On peut donc déduire, par un raisonnement *a contrario*, que les diacres n'ont pas le droit de conférer l'onction des malades car ils sont inférieurs et subordonnés, dans la hiérarchie catholique, aux prêtres.

Code de droit canonique :

TITRE V LE SACREMENT DE L'ONCTION DES MALADES (Cann. 998 - 1007)

- CHAPITRE I LA CÉLÉBRATION DU SACREMENT
- CHAPITRE II LE MINISTRE DE L'ONCTION DES MALADES
- CHAPITRE III LES PERSONNES À QUI IL FAUT CONFÉRER L'ONCTION DES MALADES

DE PLUS :

<https://diaconat.catholique.fr/questions/questions-autour-du-diaconat/diacre-celebre-baptemes/>

<https://www.la-croix.com/Definitions/Sacrements/Sacrement-des-malades/Les-diacres-et-le-sacrement-des-malades>

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2015/04/droit-canon-ministeres-du-diacre-1983.pdf>

<https://recherche.catholique.fr/?q=diacre&sites=tous#gsc.tab=0&gsc.ref=tous&gsc.q=diacre&gsc.>